

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 03/09/2026 - B2026/014679 - 2010 B 02097 - 528 277 916 - 3 A FACADES

N° de Dossier : 3AFACAD

En Euro

HASSAN

PROXI COMPTA EXPERTISE 424 AVENUE JEAN PROUVE 30900 NIMES

3 14675

SARL 3 A FACADES

267 RUE DES TONNELIERS

30310 VERGEZE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

conforme

2033



Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2026

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret		52827791600029		

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2026  N° 11084*28 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/25		et clos le		31/12/25	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SARL 3 A FACADES 267 RUE DES TONNELIERS 30310 VERGEZE				Mél : 3a.facades@orange.fr			
SIRET 5 2 8 2 7 7 9 1 6 0 0 0 2 9				Adresse du principal établissement :			
Ancienne adresse en cas de changement :							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées				Autres travaux spécialisés de construction			
Si vous avez changé d'activité, cochez la case							
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		13 662	
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Société d'investissement immobilier cotée				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Autres dispositifs				Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies				Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies		France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quinquies A	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BENEFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice de la déclaration n°2065)							
Base d'imposition :		Chiffre d'affaires :		Taux d'imposition :			
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (cf. notice de la déclaration n°2065)							
Base d'imposition :		Taux d'imposition :					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
PROXI COMPTA EXPERTISE 424 AVENUE JEAN PROUVE 30900 NIMES							
Tél :				Tél :			
Examen de conformité fiscale (ECF)				Identité du déclarant :			
prestataire :				Date : 29/05/26 Lieu : VERGEZE			
				Qualité et nom du signataire : PRESIDENT M ACHAMLAL			
				Signature : 			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

N° 2065 bis - SD
2026

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			e	
			f	
			g	
			h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j	
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)	

H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8

I	DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION					
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*08

Désignation de l'entreprise		SARL 3 A FACADES		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		267 RUE DES TONNELIERS		30310 VERGEZE		
SIRET		52827791600029				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 31/12/2025		
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF	IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *	010	012		
			014	016		
		Immobilisations corporelles*	028	51 662	030	30 114
		Immobilisations financières* (1)	040		042	
		Total I (5)	044	51 662	048	30 114
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises *	060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
		Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)	068	070		
			072	9 553	074	9 553
		Charges constatées d'avance*	092	123	094	123
		Valeurs mobilières de placement	080	53	082	53
		Disponibilités	084	18 485	086	18 485
		Total II	096	28 214	098	28 214
		Total général (I + II)	110	79 876	112	30 114
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000			
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	300			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132				
	Report à nouveau	134	31 822			
	Résultat de l'exercice	136	-13 707			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	21 415			
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	18 830			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 947			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)	172	3 314			
	Comptes courants d'associés	173	726			
	Autres dettes	175	3 530			
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	28 347			
Total général (I + II + III)				180	49 762	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	5 218	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL 3 A FACADES		Néant ☐		*			
						Exercice N clos le					
A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018				3 1 1 2 2 0 2 5			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209				210			
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215	214				
			services *			217	218 32 507				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222				
	Production immobilisée*						224				
	Subventions d'exploitation reçues						226				
	Autres produits						230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232 32 507			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)								234		
	Variation de stocks (marchandises)*								236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)								238 12 828		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)							242 16 702		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *			243	932	)	244 994			
	Rémunérations du personnel*								250 5 702		
	Cotisations sociales	(dont cotisation personnelle de l'exploitant			380		)	252 2 731			
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI			255		)	254 6 202			
	Dotations aux dépréciations								256		
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)								264 45 160			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270 -12 653			
Produits financiers (III)		280				Charges financières (V)		294 1 009			
Produits exceptionnels (IV)									290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300 45				
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)									306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)									310 -13 707		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312				314 13 707			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles*				322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	45			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987				342		
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quindécies A)	181		JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993						
	BUD (44 sexdecies)	992									
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346				350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641							
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990							
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352				354 13 662			
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356						
	Déficits antérieurs reportables : *								360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2		370				372 13 662			

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL 3 A FACADES								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 882	442		444		446	7 882		
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	41 547	462		464		466	41 547		
	Autres immobilisations corporelles	470	916	472		474		476	916		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	50 346	492		494		496	50 346		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	7 882	532		534		536	7 882		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	15 115	552	6 202	554		556	21 317		
	Autres immobilisations corporelles	560	916	562		564		566	916		
TOTAL		570	23 913	572	6 202	574		576	30 115		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 3 A FACADES

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	6 346
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)
		982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	6 346
Déficits de l'exercice	860	13 662
Total des déficits restant à reporter	870	20 008

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée			374	6 917
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	3 331
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social	690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social	691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692	13 662
Revenu brut social (si le montant est positif)		693

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : SARL 3 A FACADES										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2025				et clos le : 31/12/2025				Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								376		1	
Dont apprentis								657			
Dont handicapés								651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119			
TOTAL 1								106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143			
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial								113			
Variation positive des stocks								111			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153			
TOTAL 2								144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								121			
Variation négative des stocks								145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante								150			
TOTAL 3								152			
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée								(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF								117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *				023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026			
Période de référence				024		016					
Date de cessation											

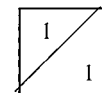
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2026



(1)

Néant * ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2025

SIREN

5 2 8 2 7 7 9 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 3 A FACADES

ADRESSE (voie)

267 RUE DES TONNELIERS

CODE POSTAL

30310

VILLE

VERGEZE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
 Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2026) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

SIREN

5 2 8 2 7 7 9 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 3 A FACADES

ADRESSE (voie) 267 RUE DES TONNELIERS

CODE POSTAL 30310

VILLE VERGEZE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise SARL 3 A FAGADES

• Numéro de siret 52827791600029

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

Désignation de l'entreprise SARL,3 A FAGADES
Numéro de siret 52827791600029

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des charges constatées d'avance					

Désignation de l'entreprise SARL 3 A FAGADES
Numéro de siret 52827791600029

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

SARL 3A FACADES
267 RUE DES TONNELIERS
30310 VERGEZE
SIRET : 528 217 916 00029

COURRIER REÇU LE

24 JUIL. 2026
GREFFE
Tribunal de Commerce de Nîmes

P.V. d'Assemblée Générale Ordinaire
Du 30/06/2026

Les trente juins de l'an deux mille vingt-cinq à 10h30, **Monsieur ACHAMLAL SELLAM**, en qualité de président de la **SARL 3A FACADES** a délibéré sur l'ordre du jour suivant au siège de l'entreprise :

- Approbation des comptes et quitus au Président
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Approbation de la rémunération du Président
- Pouvoir pour formalités

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur ACHAMLAL SELLAM**, associé et Président.

La présidence constate que sont présents à la réunion :

Monsieur ACHAMLAL SELLAM
Propriétaire de
Madam SELLAM Aicha
Propriétaire de actions

Soit

100 actions

La majorité étant réunie, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La présidence dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation
- Le rapport de la présidence
- L'inventaire, le compte du résultat et le bilan clos du 31 décembre 2025

Il est rappelé que l'ensemble des documents a été joint aux lettres de convocation à la présente assemblée, adressées aux associés plus de quinze jours avant la date de l'assemblée.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance. La parole est ensuite offerte aux associés qui auraient des questions à poser et des remarques à formuler.

Après échange de vue sur les questions à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la présidence met au vote les résolutions suivantes à l'ordre du jour.



PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence et pris connaissance du bilan des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, les approuve tels qu'ils lui sont présentés et donne au Président quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le résultat de l'exercice se solde par un déficit comptable de **13707 €** et décide d'affecter la totalité de cette somme au débit du compte « Report à nouveau »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés donne tout pouvoir au porteur de la copie ou d'un original du présent Procès-Verbal pour effectuer tout dépôt ou formalités édictés par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant terminé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h00

Fait à Vergèze

Le 30/06/2026

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' or 'R' followed by a horizontal stroke.